

BULLETIN COMMUNAL

Juillet - Août

2022

O
B
E
R
M
O
R
S
C
H
W
I
H
R



APRES-MIDI BRICOLAGE AVEC LES ENFANTS DU VILLAGE POUR PREPARER LA VENUE DE NOS AMIS D'ASSE-LE-RIBOUL

Toute l'équipe municipale vous souhaite un bel été.

**29 juillet 2022
NUIT DU NECTAR
ORGANISEE PAR LE SYNDICAT VITICOLE**

SECRETARIAT

Durant la période estivale, le secrétariat sera ouvert :

- ⇒ du 1er au 29 Juillet, horaires habituels
 - ⇒ Du 1er août au 12 août, ouverture Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8 h à 12 h 30
 - ⇒ Du 16 août au 29 août, ouverture Mardi de 8 h à 12 h 30 et 14 h 19 h et Jeudi de 8 h à 12 h 30 et 14 h à 17 h 30
- Reprise des horaires habituels le 30 août

PERMANENCE DU MAIRE

En cas de nécessité,
prière de prendre rendez-vous.

ETAT-CIVIL

LES ANNIVERSAIRES DE JUILLET ET AOUT :

76 ans	M. François HEYBERGER, le 01 juillet
78 ans	M. Jean-Claude HEYBERGER, le 3 juillet
76 ans	M. André FRICK, le 10 juillet
74 ans	M. Jean Claude GUILLEMAIN, le 18 juillet
71 ans	M. Hugues HEYBERGER, le 20 juillet
75 ans	M. Gérard USCHE, le 16 août



Nos meilleurs vœux de santé à tous !

LES MANIFESTATIONS A VENIR

JUILLET

8	Jumelage - Arrivée des Asséens
13	Défi peinture Salle Côté Jardins SAJ
15	Marche nocturne - la Hase
29	Nuit du Nectar - Syndicat viticole

AOUT / SEPTEMBRE

02/08	Lecture Médiathèque à côté de l'Eglise à 10H00
03/08	Fitness - Salle Côté Jardins - SAJ
09/08	Loup-Garou - Salle Côté Jardins - SAJ
30/08	Rencontre Aigles d'Or
10/09	Journée Citoyenne

INFORMATIONS COMMUNALES

6EME JOURNEE CITOYENNE

SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2022

Si vous êtes d'ores et déjà partant pour cette action collective, n'oubliez pas de vous signaler en mairie.

Une fiche d'inscription vous sera distribuée pendant l'été.



Nous comptons sur vous !

MAISONS FLEURIES - Passage du jury

Le jury des maisons fleuries effectuera sa tournée annuelle le

Samedi 20 août 2022 à partir de 8h30.



L'ESSENTIEL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2022

Exposé des Adjointes

Intervention de Madame Christine FUCHS :

Le 26ème festival MUSICALTA se déroulera du 22 juillet au 9 août prochain

La nouvelle conseillère numérique intercommunale a terminé sa formation : les communes intéressées peuvent la solliciter.

Intervention de Monsieur Stéphane BRELURUT :

Présentation de 4 dossiers d'urbanisme :

POIRIER Valentin	Carport dans le prolongement du garage existant Abris de jardin 18A rue de Marbach
ZIESSEL Francis	Carport adossé à la maison + volet roulant 11 rue du Stauffen
BOMBENGER Henri	Remplacement de la porte de garage 1 rue de Colmar
FUNK David	Ravalement du soubassement 4 rue du Vignoble
CORDONNIER Huguette	Piscine enterrée 8 rue de Colmar

· SCOT :

Schéma de cohérence territoriale : l'évaluation programmée du schéma devra tenir compte des nouvelles obligations liées à l'objectif du ZAN "Zéro Artificialisation Nette", prévu par la Loi Climat & Résilience depuis août 2021 .

Le principal but est de renaturer ou désartificialiser tant pour tant les surfaces construites afin d'arrêter de consommer des surfaces agricoles et des espaces naturels.

La loi Climat prévoit aussi, dans les 10 ans à venir (2021 -2031), de diminuer de **moitié** le rythme de consommation d'espaces par rapport à la consommation observée entre 2011-2021

Les efforts de réduction de l'artificialisation seront poursuivis par tranche de 10 ans, pour tendre vers le ZAN en 2050.

C'est pourquoi la future évaluation du SCOT va tenir compte des précédents objectifs fixés, mais il faudra également en fixer de nouveaux : encourager le renouvellement, arbitrer le devenir des dents creuses, renaturer;...

SIVOM :

Le SIVOM gère actuellement l'organisation des transports scolaires : l'appel d'offres en cours va échoir ce mois-ci.

La Région va exercer cette compétence à partir de septembre 2022, comme prévu par la Loi ALUR. Elle va mener une réflexion et une réorganisation interrégionale avec notamment de nouvelles connexions bus/train.

Les parents d'élèves devront inscrire leurs enfants sur le site dédié FLUO.

Une participation des familles sera demandé dès le collège mais sera minorée pour les lycéens : au final le reste à charge pour les parents baissera de 200 € pour toute la scolarité.

Le transport des maternelles et primaires restera gratuit, pris en charge par les collectivités.

Aliénation d'un chemin rural : régularisation

Monsieur Paul SUTTER, alors propriétaire de la maison sise 16 rue de Marbach, avait cédé par écrit du 15 juin 1962, 89 m² rue Neuve en échange d'un bout de sentier communal accolé à sa parcelle n° 45 - section 09, rue de Marbach.

L'alignement de la rue Neuve n'a été régularisé qu'en janvier 2002, date à laquelle les époux SUTTER-ADAM ont officiellement cédé les 89 m² à la commune pour l'euro symbolique.

Quant au chemin rue de Marbach, un portail existant délimite la partie du sentier concernée depuis plus de 30 ans.

La propriété au 16 rue de Marbach a depuis été vendue à M. Lionel SORGIUS en 2021.

Il s'agit maintenant de formaliser la cession de la partie de sentier communal à l'euro symbolique également.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la cession d'une partie de sentier communal accolé à la parcelle n° 45 - section 09

⇒ **D'AUTORISER** le Maire à engager une procédure d'aliénation dudit chemin rural désaffecté et à signer tous les documents y afférent.

Recours contre le Plan de Gestion des Risques Inondation 2022/2027

Monsieur Bertrand HEYBERGER, Maire, expose que les collectivités haut-rhinoises se sont fortement mobilisées en 2021 lors de la consultation pour le PGRI Rhin Meuse 2022/2027. Les avis recueillis à l'échelle Rhin-Meuse émanent essentiellement des collectivités alsaciennes, et plus particulièrement haut-rhinoises dont les avis sont majoritairement négatifs.

Suite à cette consultation quelques modifications ont été apportées au document et présentées lors de la commission inondation du 28 janvier 2022.

Néanmoins, la rédaction de certaines dispositions restant particulièrement problématiques, RIVIERES de Haute-Alsace, ainsi que de nombreuses collectivités haut-rhinoises, ont demandé de nouvelles adaptations à la Préfecture de la Région Grand Est.

Le sujet le plus pénalisant concerne la non prise en compte des aménagements hydrauliques (bassins de rétention) dans la qualification de l'aléa.

La disposition O3.2.D3 indique par exemple que l'effet écrêteur d'un dispositif de stockage des eaux ne doit pas être pris en compte en matière d'urbanisme et la disposition O3.2.D4 indique que « les secteurs bénéficiant de l'effet écrêteur pour la situation « aléa de référence » restent intrinsèquement inondables ». Cela va à l'encontre de la définition même d'un aménagement hydraulique qui précise qu'il participe à la diminution du risque d'inondation d'un territoire (article R562 18 du Code de l'Environnement). Cela va également à l'encontre des préconisations du PGRI qui encourage à la mise en place de telles zones. Les zones en aval de ces ouvrages sont des zones protégées et non des zones inondables. Il existe une centaine d'ouvrages de ce type dans le département qui protègent des milliers d'habitations. Avec cette rédaction, ils seront déclassés sans aucune concertation ni fondement technique ou légal.

Considérant que les mesures proposées, en particulier sur les aménagements hydrauliques, vont bien au-delà de ce que demande la réglementation,

Considérant que ces mesures sont de nature à préjudicier au développement du territoire en déclassant des centaines d'ouvrages hydrauliques,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Soutient la démarche de RIVIERES de Haute-Alsace,

Autorise M. le Maire à former un recours gracieux à l'encontre du PGRI Rhin-Meuse aux côtés de RIVIERES de Haute-Alsace et à signer tous les documents y afférents

Autorise M. le Maire à former un recours contentieux à l'encontre du PGRI Rhin-Meuse en cas de non aboutissement du recours gracieux et à signer tous les documents y afférents

CCPAROVIC

A partir de JANVIER 2023, le tri va évoluer

Votre Communauté de Communes s'engage toujours plus dans la réduction de l'impact environnemental de vos déchets

TOUS vos emballages seront triés, plus d'informations d'ici la fin de l'année sur ces nouvelles consignes

Restez attentifs !

Et ne changez rien jusqu'à fin décembre

TRIONS PLUS, TRIONS MIEUX

RAPPEL COLLECTE DES DECHETS

Depuis quelques semaines, les dispositions de circulation consécutives au chantier en traversée du village, obligent les éboueurs à modifier leur tournée.

Veuillez à bien sortir vos poubelles la veille des jours de collecte.

Merci de votre compréhension.



LOISIRS JEUNESSE

Le programme de loisirs jeunesse pour les 11-17 ans pour les mois de juillet et août 2022 est disponible en mairie ou sur le site internet Espace Jeunesse de la CCPAROVIC et sur obermorschwihr.fr

Renseignements et contact :

Julien K. 06.22.04.14.82 / Caroline A. 06.32.06.91.65



BALADE ESTIVALE du Nord au Sud

La Médiathèque du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux vous invite, petits et grands, à un voyage palpitant rempli d'histoires

Mardi 2 août 2022 à 10 h à Obermorschwihr

À 11 h 15 à Hattstatt

Rendez-vous sur les parvis des églises.

Gratuit - tous publics

VIE DES ASSOCIATIONS

COMITE DE JUMELAGE

La commune d'Obermorschwihr sera en fête du 8 au 11 juillet prochain !

En effet, nous accueillerons nos amis d'Assé le Riboul afin de fêter les 20 ans de notre jumelage signé en août 2000.

Avec le concours de la municipalité nous leur avons préparé un programme de festivités digne de cet anniversaire.

Réservons-leur un accueil chaleureux et que vive l'amitié entre nos deux communes.



SYNDICAT VITICOLE :

Le syndicat viticole vous invite à la
« **Nuit du Nectar** »,
le **29 juillet 2022 à partir de 19h00 - Salle Côté Jardins**
Soirée Dansante avec « **STEPH BAND** »
Restauration sur place.

Entrée gratuite / Réservation possible au 06.81.65.19.38

DIVERS

CALENDRIER DES MESSES - 2ème semestre 2022- OBERMORSCHWIHR

Samedi le 23 juillet à 18 h 30

Samedi le 13 août à 18 h 30 / Mardi 16 août - **Pèlerinage au Schauenberg**

Toutes les autres messes célébrées dans les communes voisines sont consultables sur le lien

FORTES CHALEURS – CANICULE

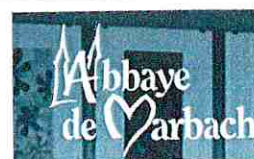
Pendant les fortes chaleurs et la canicule, pensez aux bons réflexes :

- ▶ Boire régulièrement de l'eau
- ▶ Manger suffisamment
- ▶ Se ventiler, mouiller son corps
- ▶ Evite les efforts physique
- ▶ Maintenir sa maison au frais en fermant les volets le jour

Une campagne d'information et de prévention des risques liés aux fortes chaleurs et à la canicule est organisée par le Ministère de la Santé et peut être consultée sur le site :

<http://inpes.santeubliquefrance.fr/caniculeoutils.asp>

SAISON 15 - Concerts à Marbach



Après deux années où malgré les restrictions, vous avez été présents et vous nous avez soutenu par votre présence joyeuse et renouvelée, nous sommes très heureux de vous annoncer l'ouverture de cette nouvelle saison sans restriction, avec une jauge complète et sans pass sanitaire. Quelle joie de pouvoir ainsi vous accueillir à nouveau sans distinction aucune. Cette joie retrouvée, nous a donné envie de nous, de vous faire plaisir avec des artistes de tous les horizons, ouverts sur ce monde naissant et de tous styles musicaux confondus.

17 juillet > 18 sept 2022
15 concerts - 1 exposition

Réservations au 06.19.36.49.64

Et sur marbach.culture@gmail.com

DU NOUVEAU A LA MJC

La MJC des 3 Châteaux propose une section chorale pour tous les jeunes dès 7 ans à partir du mois de septembre.

Renseignements et inscriptions : **Marie Lichtle 06 84 84 85 24 / lichtlema@gmail.com**